Image not found or type unknown

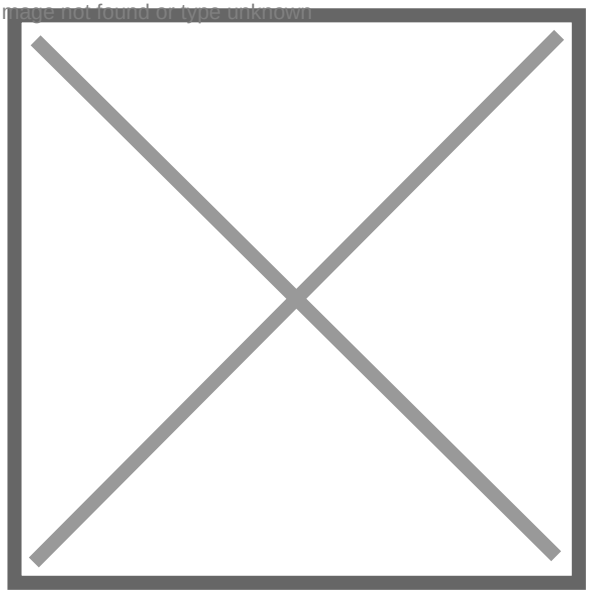

Verbalisation rond-poind, classe 4

Par **degouter**, le **07/12/2014** à **10:21**

Bonjour,

Je viens de rentrer dans le monde des nouveaux délinquants.

Je roule depuis 35 ans, j'ai fais un refus de priorité dans un rond point en Nord-Isère, avec une voiture de gendarmerie.

Je ne conteste pas effectivement, mes soucis personnels ont dérouté ma vigilance habituelle.

Le gendarme m'a fais signer un PV (normal) mais il ne m'a rien remis, aucun justificatif, cela est il normal ?

Cette demande est juste pour info (pas pour contester) car c'est la première fois en 35 ans que je me fais arrêter pour une infraction.

Ceci dit les gendarme sont toujours aussi courtois.

[fluo]Merci d'avance.[/fluo]
Le "merci" est obligatoire dans le premier message.

Par **Lag0**, le **07/12/2014** à **11:08**

Bonjour,
En 35 ans, les choses ont évolué...

Nous sommes maintenant à l'heure du PV "électronique".
L'agent verbalisateur se contente de noter vos coordonnées soit directement sur un terminal informatique, soit sur son carnet pour saisie ultérieure au bureau.
L'avis de contravention vous est ensuite envoyé par la Poste du centre de traitement national basé à Rennes.
Il est donc normal que le gendarme ne vous ait rien remis sur place.

Par **alterego**, le **07/12/2014** à **13:42**

Bonjour,

Si vous ne confondez pas rond-point avec sens giratoire, effectiveent vous deviez la priorité au véhicule de gendarmerie qui s'y engageait ou était sur le point de le faire.

Quant au PV, Lag0 vous a parfaitement renseigné.

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés